

*Billets Promissoires et Lettres de Change*—Sous le contrôle exclusif du parlement fédéral, 91 (18).

*Billets d'Argent*—Originent dans la Chambre des Communes, 53, et dans les Assemblées Législatives, 90. Doivent être recommandés, pendant la même session, par le Gouverneur-Général, 54. Ou par le Lieutenant-Gouverneur, 90.

*Bills réservés*—A la signification du bon plaisir de la Reine, 57. De Son Excellence, 90.

——Sanctionnés—Voir *Sanction Royale*.

*Brevets d'Invention et Découvertes*—Sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral, 91 (22).

*Brome*—Voir *Argentueil*.

*Bureaux de Poste*,—Maisons de douane et autres édifices publics, non réservés par le parlement pour des fins locales, appartiennent au gouvernement fédéral, 108. Voir 3<sup>e</sup> Cédule, (8), page 101.

## C

*Canada*—Comprend les ci-devant provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, 3. Se compose de 4 provinces, 5.

*Canaux*—Quand sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral, 92 (10). Voir *Travaux et Entreprises*.

——Avec les terrains et pouvoirs d'eau y adjacents sont la propriété du Canada, 108. Voir 3<sup>e</sup> Cédule (1), page 100.

*Catholiques Romains*.—Voir *Education*.

### Cédules :

1<sup>re</sup> cédule : districts électoraux d'Ontario (40, 70).

2<sup>e</sup> cédule : douze districts électoraux de Québec dont les limites ne peuvent être changés que sous certaines conditions, 80.